

## La conquête de l'égalité

- **26 août 1789 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (France)

« **Article 1.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. [...] »

**Article 6** La Loi [...] doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens [sont] égaux à ses yeux. [...] ».

- **10 décembre 1948 Déclaration universelle des droits de l'homme** (Nations unies)

**Article 1.** Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

**Article 7.** Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. [...] »